

Culture et colère

Georges-Émile Lapalme

Number 303, Spring 2014

Politiques culturelles, l'héritage de Georges-Émile Lapalme

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/71387ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lapalme, G.-É. (2014). Culture et colère. *Liberté*, (303), 25–25.

CULTURE ET COLÈRE

Dans sa lettre de démission à Jean Lesage, le fondateur du ministère des Affaires culturelles nous révèle à quel point la Révolution tranquille est demeurée inachevée sur certains fronts.

GEORGES-ÉMILE LAPALME

LA PRÉSENTE, pour donner une idée précise et exacte de ce que j'ai à dire, devrait contenir des statistiques détaillées et complètes. À cause de leur nombre, je me contente de donner quelques exemples.

Depuis un an que je suis débarrassé de l'administration de la justice, j'ai donné tout mon temps, c'est-à-dire sept jours par semaine, aux Affaires culturelles, en exceptant quatre semaines en Europe au cours de deux voyages. À ce sujet toutefois je dois dire que sur quatre semaines, j'en ai donné deux à Paris aux besoins de mon ministère.

À mon bureau de Québec comme à ma maison de Montréal, le samedi et le dimanche, j'ai reçu soit des délégations, soit des personnes venues individuellement exposer leur cas ou celui de leur groupe. Durant les fins de semaine, je suis allé voir sur place le fonctionnement de divers organismes, qu'il s'agisse des Jeunesses musicales au mont Orford, des Grands Ballets canadiens de Montréal ou des coulisses d'un théâtre dont la troupe répétait.

De leur côté, MM. Guy Frégault, Guy Beaulne, Wilfrid Pelletier, Romuald Miville-Deschênes, spécialistes dans leur discipline respective, faisaient enquête, se rendaient sur place, étudiaient les dossiers et faisaient leurs recommandations qui étaient ensuite discutées par toute la Direction générale des arts et des lettres en présence du sous-ministre et quelquefois en ma présence. Malgré leurs recommandations positives, il m'est arrivé assez souvent de dire non. J'ajouterais que de mon propre chef j'ai refusé d'envoyer, soit à la Direction générale, soit à la Trésorerie, des demandes sans nombre que j'avais reçues personnellement.

Ce droit de refuser, il m'est accordé totalement et intégralement. Le droit d'accepter m'est refusé.

Puisque je suis seul juge quand il s'agit de refuser, c'est-à-dire quand il s'agit de causer

des dommages possibles à des personnes qui normalement auraient droit à des subventions, je n'ai de comptes à rendre à personne. C'est le seul droit d'ailleurs que vous m'ayez laissé. Mais quand il s'agit d'accepter, alors qu'aucun dommage ne sera causé, même si je me trompe, je n'ai plus aucun droit.

Dans les circonstances, à quoi cela sert-il d'avoir des spécialistes qui sont venus à nous parce qu'ils avaient la foi? À quoi cela sert-il de les faire travailler pour un salaire dérisoire? Il suffira que Dolbec ou le Conseil de la Trésorerie, après cinq minutes d'étude, disent non. Plutôt que d'écouter les conseillers du ministère, on s'en va demander l'opinion de gens qui ne vivent pas les problèmes en cause.

Je sais ce qu'est le Salon du livre de Montréal; je l'ai vu moi-même chaque année; j'ai passé des heures et des heures avec ses dirigeants. Nous avons réduit sa demande au ministère à \$ 32,000. La Trésorerie a dit: \$ 25,000.

La Société des écrivains demandait une somme que nous avons réduite à \$ 3,200. Le contrôleur a dit: \$ 2,000.

Nous avons recommandé \$ 8,000 pour les Petits Chanteurs du Mont-Royal. On a répondu: \$ 5,000.

Nous avons réduit à \$ 60,000 la demande des Grands Ballets canadiens. La Trésorerie a dit: \$ 40,000. [...]

Nous avons recommandé \$ 10,000 pour la société Pro Musica. Nos informations sont que nous aurons \$ 5,000.

Nous avons fait étudier par un jury les bourses de l'Aide à la création et à la recherche. La Trésorerie a passé outre et a refusé certains noms.

Nous avons présenté nos demandes de subventions au théâtre depuis des mois. Nous n'avons pas encore de réponse.

J'en passe. Je me contente de citer les cas qui me viennent à la mémoire.

Dans les circonstances, je me demande bien pourquoi je perds mon temps ici. Le premier philistin venu est censé en connaître plus que nous tous. Ai-je besoin de vous rappeler la lettre étonnante que vous nous avez envoyée au sujet de la demande que nous avait faite le Haut Commissaire de Grande-Bretagne pour notre participation au Festival de Londres?

Le ministère des Affaires culturelles ne peut, sans justification, continuer à exister. Il n'est pas nécessaire d'avoir un ministre dont les pouvoirs sont réduits absolument à zéro et qui ne peut signer à coup sûr une réquisition de \$ 1,000, alors que sa signature auprès d'une banque serait acceptée pour une somme infiniment supérieure.

Je me demande bien comment les choses peuvent marcher ailleurs, principalement dans le cas des bourses de l'éducation, alors que ce ministère me répond immédiatement qu'une demande de bourse est acceptée. Ici rien de tel n'est permis.

Il y a jusqu'à cette défense de publier la liste des quelques subventions que nous avons, alors que l'Éducation, l'Agriculture, la Santé publient des listes qui représentent des millions et dont le montant total est plus élevé que tout notre budget.

Pour ma part, considérant que je n'ai pas à aller m'expliquer devant un fonctionnaire ignare, mais que c'est à lui de venir s'expliquer devant moi, je crois que le temps est venu de cesser d'user ce qui me reste d'énergie dans de la paperasse qui d'ailleurs traîne pendant des mois et des mois avant de revenir devant moi pour m'apprendre que j'ai travaillé pour rien.

Dans les circonstances, je donne donc suite à ma lettre de démission d'il y a un an et je quitte la politique, c'est-à-dire le ministère et mon poste de député. **L**

Georges-Émile Lapalme, *Le paradis du pouvoir*, Montréal, Leméac, 1976.